



# Trophée Quillards de Sport

Organisation : Yacht Club de La Baule

Du 16 et 17 octobre 2021

## Fiche inscription

Numéro de voile .....

Nom du Bateau .....

Propriétaire .....

Skippeur ..... Licence .....

Équipier ..... Licence .....

Équipier ..... Licence .....

Équipier ..... Licence .....

Équipier ..... Licence .....

JAUGE .....

ASSURANCE.....

### Cette déclaration doit être obligatoirement signée.

La responsabilité du club organisateur se limite à assurer la régularité sportive des courses. En particulier, les vérifications que le comité de course, soit de sa propre initiative, soit à la demande du comité de réclamation ou de toute autre instance, sera amené à faire, ont pour seul but de s'assurer que les règles de course, ainsi que les prescriptions du programme et les instructions de course ont été respectées.

Comme le prévoit l'arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer. Le chef de bord est capitaine du navire au sens du droit maritime : Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assurer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage.

Enfin, il est rappelé aux concurrents les règles fondamentales concernant la sécurité en particulier l'obligation de porter assistance à toute personne ou navire en danger. La navigation à la loyale. L'acceptation des règles. La décision de courir. Le dopage.

J'accepte de me soumettre aux « Règles de course à la voile » et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation.

Date : ..... / ..... / 2021

Nom : .....

Signature : .....

YACHT CLUB DE LA BAULE

1 quai Rageot de la Touche – 44500 LA BAULE

☎ - 02 40 88 91 46 - Email - [info@yclb.net](mailto:info@yclb.net) Site internet : [www.yclb.net](http://www.yclb.net)